

## PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil Municipal sur convocation de Monsieur le Maire de Saint-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean Louis CHOUVELLON, Marie-Josèphe BONNAND, Julien FREYCON, Paméla BONNAND, Damien LEBRE, Jean-Marc FABRE, Nicole MICHALET, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Christelle LAMY-QUIQUE, Sandrine COMTET, Baptiste FONTAINE, Sandrine VASSEL, Mehdi GALLARDO, Morgane PORTE, Maria LAZZARO, Antoine CHOUVION.

Pouvoirs :

Absents excusés :

Nombre de conseillers en exercice : 19      Présents : 19      Votants : 19

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 08/04/2022

### **Ordre du jour :**

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022,
- ✓ Demande de subvention à l'Etat pour les travaux d'extension de la Faravelle,
- ✓ Travaux de renforcement électrique poste – Castors - ,
  
- ✓ Echanges divers.

## VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 30 MARS 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections ou des remarques par rapport au dernier compte-rendu, envoyé préalablement par mail et demande sa validation à l'Assemblée.





## Délibération du Conseil municipal du 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal sur convocation de Monsieur le Maire de St-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean Louis CHOUVELLON, Julien FREYCON, Paméla BONNAND, Jean-Marc FABRE, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Sandrine COMTET, Sandrine VASSEL, Damien LEBRE

Pouvoirs : Marie-Josèphe BONNAND donne pouvoir à Fabrice DUCRET, Morgane PORTE, donne pouvoir à Jean Louis CHOUVELLON

Absents excusés : Nicole MICHALET, Christelle LAMY-QUIQUE, Baptiste FONTAINE, Mehdi GALLARDO, Maria LAZZARO, Antoine CHOUVION

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : Andrée GILLIER

Date de convocation : 07 avril 2022

### DÉLIB 25/2022

#### DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA FARAVELLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux concernant l'extension de la Faravelle d'un montant total de 591 300 euros HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de **177 390 euros**.

Le plan de financement de ce projet d'extension se présente ainsi :

Nature des dépenses	Montant € HT	Financement public	Montant € HT
Extension « est »	160 700	État DETR 30 %	177 390
Périscolaire	223 300	Emprunt 70 %	413 910
Aménagement extérieur	207 300		
<b>Total</b>	<b>591 300</b>	<b>Total</b>	<b>591 300</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **SOLLICITE** une subvention de 177 390 euros auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'extension de la Faravelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour se faire, et à signer les conventions nécessaires.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

Fait à SAINT-JOSEPH, le 13/04/2022.

**Le Maire,**  
**Fabrice DUCRET.**





## Délibération du Conseil municipal du 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal sur convocation de Monsieur le Maire de St-Joseph.

**Présents** : Fabrice DUCRET, Jean Louis CHOUVELLON, Julien FREYCON, Pamela BONNAND, Jean-Marc FABRE, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Sandrine COMTET, Sandrine VASSEL, Damien LEBRE

**Pouvoirs** : Marie-Josèphe BONNAND donne pouvoir à Fabrice DUCRET, Morgane PORTE, donne pouvoir à Jean Louis CHOUVELLON

**Absents excusés** : Nicole MICHALET, Christelle LAMY-QUIQUE, Baptiste FONTAINE, Mehdi GALLARDO, Maria LAZZARO, Antoine CHOUVION

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 11

**Votants** : 13

**Secrétaire de séance** : Andrée GILLIER

**Date de convocation** : 07 avril 2022

### DÉLIB 26/2022

#### Travaux de renforcement électrique poste – Castors

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renforcement électrique poste - Castors - Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Eclairage public aux Castors	56 932.42€	60.0%	34 159.45€	0€
TOTAL	56 932.42€		34 159.45€	0.00€

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

#### Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renforcement électrique poste - Castors -" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à SAINT-JOSEPH, le 13/04/2022

**Le Maire,**

**Fabrice DUCRET.**

